





## Vendeur ce Certip

Traitement des végétaux

## MIEUX PROTÉGER SA SANTÉ

## DEPUIS 2008 - OBJECTIF: RÉDUIRE L'USAGE DES PHYTHOSANITAIRES

Le Grenelle de l'environnement interdit la vente, dès 2008, de matériaux de construction et de produits phytosanitaires (traitement des plantes) contenant des substances dangereuses. L'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national est encadré par la loi Labbé, renforcée en 2017. Le plan Écophyto ambitionne de réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques de 50% d'ici 2025, notamment grâce à l'amélioration des techniques et le développement de méthodes alternatives. Le plan Écophyto II+ en renforce les dispositifs.

Badge de vendeur certifié Certiphyto au Jardiland de Bonneuil-sur-Marne, 2014, Bernard Suard / Terra



